

F-Aix-en-Provence: Landscaping work

OJ S 118/2013 20/06/2013

Contract notice

Works

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Cte d'agglo. du Pays d'Aix-en-Provence

Postal address: Mme le directeur de la commande publique, CS 40868

Town: Aix-en-Provence Cedex 1

Postal code: 13626

Country: France

E-mail: direction-marches@agglo-paysdaix.fr

Telephone: +33 488788800

Fax: +33 488788808

Internet address(es):

Address of the buyer profile: <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

Additional information can be obtained from:

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address

I.2. Type of the contracting authority

Other

I.3. Main activity

General public services

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Aménagement paysager du pôle d'échange de transports à plan d'Aillane.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Works

Execution

Main site or place of performance: Lieu-dit plan d'Aillane, Les Milles, Aix-en-Provence.

NUTS code FR824 Bouches-du-Rhône

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le présent marché comprend les travaux de préparation pour la plantation, la fourniture et la plantation de végétaux, la mise en place d'un réseau d'arrosage goutte à goutte, du semis d'enherbement et un suivi des plantations.

II.1.6. CPV code(s)

45112700 Landscaping work, 45112710 Landscaping work for green areas, 45112730 Landscaping work for roads and motorways

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Les travaux concernent l'aménagement paysager du pôle d'échange de transports de plan d'Aillane. Cette consultation fait suite à une consultation précédente concernant les travaux de réalisation du pôle d'échange de transports de plan d'Aillane. Le marché prend effet à compter de sa notification. La durée du marché est de 28 mois, hors délai de préparation de 1 mois. Les travaux débutent à compter de l'ordre de service (OS) qui établit la date de démarrage de la période de préparation et l'enchaînement des travaux. Le délai de garantie de parfait achèvement est d'un an à compter de la réception des travaux sans réserve. La période d'entretien d'une durée de 24 mois, débute à la réception avec ou sans réserve des travaux. Le délai d'exécution des travaux est de 3 mois jours, sauf délai plus court proposé par le titulaire dans son acte d'engagement, hors délai de préparation de 1 mois. Conformément à l'article 51-vi du code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter pour chacun des lots de la présente consultation, plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements (ou en qualité de membres de plusieurs groupements) aucune visite sur site n'est organisée. Le site est en libre accès.

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Le marché ne prévoit aucun cautionnement. Toutefois, une retenue de garantie égale à 5% du montant du marché sera appliquée. Elle pourra, au gré du titulaire, être remplacée à tout moment par une garantie à première demande. Par ailleurs une garantie à première demande est exigée pour couvrir le montant de l'avance.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Possibilité de cession ou de nantissement des créances. Délai global de paiement de 30 jours à compter de la réception de la facture. Financement prévu sur le budget d'investissement de la CPA, sur ses fonds propres. Les comptes sont réglés mensuellement. Les paiements s'effectuent par mandats administratifs, sur présentation des factures correspondantes, après vérification par le maître d'oeuvre. Une avance de 5%, est accordée au titulaire, sauf refus mentionné dans l'acte d'engagement et sous réserve de la constitution d'une garantie à première demande. Les marchés sont conclus à prix unitaires et forfaitaires. Les prix sont révisables mensuellement, exceptés les prix relatifs à l'entretien qui seront révisables annuellement.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Groupement solidaire à l'attribution du marché.

III.1.4. Contract performance conditions

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Conformément au code des marchés publics, les candidats devront fournir un dossier complet constitué des déclarations, certificats et attestations prévus aux articles 44 et 45 du code des marchés publics permettant de vérifier que le candidat satisfait aux conditions d'accès à la commande publique (ces documents devront être fournis pour chacun des membres du groupement éventuel) :

- une lettre de candidature comprenant l'identification du candidat et l'objet du marché. Pour une soumission en groupement, les candidats indiqueront, par tous les moyens à leur convenance, la forme de leur groupement, l'identification des membres du groupement, ainsi que la désignation du mandataire,
- le(s) document(s) relatif(s) aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise (extrait K-bis, délégation de pouvoir, statuts...), ainsi qu'une habilitation du mandataire par ses co-traitants en cas de groupement d'entreprises,
- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,
 - une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat, pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée et de l'article 29 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 modifiée, conformément à l'article 43 du CMP.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Pour chaque candidat et pour chacun des membres du groupement éventuel: – une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

- une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années ;

— présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années appuyés d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin,

— déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature,

— les agréments obligatoires pour l'application de traitements phytopharmaceutiques, tels que prévus à l'article L 254-3 et le, cas échéant, à l'article L 254-1 du code rural et de la pêche maritime. Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Les entreprises de création récente pourront justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières par tout moyen de preuve et, notamment, par la présentation des titres d'études ou de l'expérience professionnelle du ou des responsables des prestations.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Prix des prestations en %. Weighting 80
2. Valeur technique en %. Weighting 20

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

13M061

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

29.7.2013 - 16:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

Type de pouvoir adjudicateur : Établissement public de coopération intercommunale. Les critères de sélection des candidatures sont les capacités techniques, financières et professionnelles des candidats, liées et proportionnées à l'objet du marché. La valeur technique de l'offre sera examinée sur la base des sous critères suivants:

1 - qualité du CV du conducteur de travaux proposé mettant en évidence sa qualification et son expérience pour des opérations similaires.

2 - pertinence du planning prévisionnel appréciée au regard :

- des délais prévus pour chaque phase significative des travaux,
- de la prise en compte des concessionnaires extérieurs,
- du respect délai global de l'opération,
- de la cohérence des moyens humains et matériels avec les délais prévus.

Chaque sous-critère est noté de 0 (très mauvais ou pas de réponse) à 5 (excellent). les sous critères ont un poids identique. La note technique est obtenue en calculant la moyenne des notes obtenues pour chaque élément de la valeur technique. Il lui sera ensuite appliqué le coefficient relatif au critère " valeur technique " mentionné ci-dessus.

Les notes cumulées des critères mentionnés ci-dessus permettront de classer les offres par ordre décroissant et de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de recourir à un marché passé selon la procédure négociée pour la réalisation de travaux similaires à ceux des marchés objets de la présente consultation, selon les modalités de l'article 35-II-6° du code des marchés publics. Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement à chaque candidat qui en fera la demande par courriel ou par télécopie aux coordonnées indiquées en haut du présent avis ou qui viendra le retirer à l'adresse géographique suivante :

Direction de la commande publique – 3 cours Sextius – 13100 Aix-en-Provence aux heures d'ouverture des bureaux qui sont les suivantes : 8:30 - 12:30, 14:00 - 17:00 du lundi au jeudi, de 8:30 à 12:30 et de 14:00 à 16:00 le vendredi, sauf jours fériés. Il pourra être

téléchargé par voie électronique à l'adresse internet suivante : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2013_ogVaZ4o6K8 La remise des plis peut se faire :

- soit par envoi à l'adresse postale indiquée en haut du présent avis, pour tout envoi en recommandé avec accusé de réception,
 - soit par dépôt contre récépissé ou pour tout autre mode d'acheminement (chronopost, ups, fedex, etc...) aux horaires et à l'adresse géographique susvisée,
 - soit par voie électronique à l'adresse internet suivante : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2013_ogVaZ4o6K8 Le candidat devra impérativement choisir entre le dépôt de son offre sur la plate-forme de dématérialisation ou l'envoi sur support papier ou sur support physique électronique. Lors du téléchargement du DCE, les candidats sont expressément invités à communiquer les coordonnées d'une personne physique et son adresse électronique afin qu'ils soient informés, en cours de consultation, des éventuelles erreurs matérielles, rectifications ou compléments d'information apportés au DCE initial.
- Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 17.6.2013.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Marseille
Postal address: 22/24 rue Breteuil
Town: Marseille Cedex 06
Postal code: 13281
Telephone: +33 491134813
Fax: +33 491811387

Body responsible for mediation procedures

Official name: Préfecture de région PACA – comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges (CCIRAL)
Postal address: boulevard Paul Peytral
Town: Marseille Cedex 20
Postal code: 13282
Telephone: +33 491156374
Fax: +33 491156190

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Greffe du tribunal administratif de Marseille
Postal address: 22/24 rue Breteuil
Town: Marseille Cedex 06
Postal code: 13281
Telephone: +33 491134813
Fax: +33 491811387

VI.5. Date of dispatch of this notice

17.6.2013